

votes à la légère et sans se préoccuper de leurs effets. S'agit-il d'un dommage causé au prochain, on peut, comme l'on doit, restituer le bien mal acquis. S'il n'est pas toujours facile de réparer la calomnie, on ne manque jamais d'une ressource, celle de se rétracter en cherchant à répandre la vérité partout où avait pénétré le mensonge. Mais comment revenir sur un vote ? Le mal est fait, et sans espoir de retour. On a beau se rassurer par la perspective d'une élection future, où le repentir sera suivi de meilleures résolutions. En attendant, le mal, auquel on a si imprudemment participé, suivra son cours ; dans l'intervalle, des mesures seront prises, préjudiciables aux vrais intérêts de la commune, du département et de l'État ; des lois détestables seront votées, des lois contraires aux droits de la famille et de l'Eglise, et sur lesquelles il sera difficile de revenir, parce qu'on y verra autant de faits accomplis. Faute immense et que l'on aurait pu éviter en exerçant le droit de suffrage conformément aux principes dont le chrétien doit s'inspirer dans tous les actes de sa vie publique ou privée !

Nous ne l'ignorons pas, N. T. C. F., malgré la légèreté avec laquelle on ne traite qu'à trop souvent un devoir aussi sérieux, il est peu de chrétiens vraiment dignes de ce nom, qui, de propos délibéré, voudraient amener par leurs votes des résultats également funestes à la religion et au pays. Ce qui est plus fréquent, c'est la négligence que l'on apporte dans l'exercice du droit de suffrage. Beaucoup s'imaginent qu'en s'abstenant de prendre part aux élections, ils déclinent ainsi toute espèce de responsabilité. Erreur manifeste ! Il y a deux manières de coopérer au choix de représentants indignes : voter pour eux, ou assurer leur succès par l'abstention. Ce dernier cas est celui d'un grand nombre de chrétiens ; et, de là nos malheurs publics. Est-il besoin de montrer combien une pareille insouciance est coupable ? C'est un principe de morale que chacun est tenu de concourir au bien général dans la mesure de ses forces. Quiconque s'y refuse manque à son devoir et charge sa conscience. Si le mal triomphe par suite de notre négligence à le combattre, quand il y a espoir de vaincre, nous en portons la faute et Dieu nous en demandera compte. S'abstenir en pareil cas, se tenir à l'écart, au lieu de participer à l'effort commun, c'est le fait d'un homme mal éclairé sur ses obligations et peu soucieux de les remplir. Il n'y a pas de distance qui doive nous arrêter, ni d'affaire qui puisse nous retenir, lorsqu'il s'agit d'un acte aussi important. Ce sacrifice, fût-il aussi lourd qu'il est léger, vous le devriez encore